



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/91
2 février 1996

Cinquantième session
Point 94 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/616)]

50/91. Intégration financière mondiale : défis et chances

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et l'Engagement de Cartagène 1/, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session,

Rappelant sa résolution 49/93 du 19 décembre 1994, relative aux flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés,

Soulignant l'importance, au niveau national, d'un climat favorable aux flux financiers privés, de saines politiques macro-économiques et d'un bon fonctionnement des marchés dans les pays concernés,

Convenant que la communauté internationale devrait continuer d'appuyer vigoureusement les efforts que font les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux et de promouvoir un climat favorable aux flux financiers privés en créant un environnement économique international propice,

1/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Rapport et annexes (TD/364/Rev.1) [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5], première partie, sect. A.

Notant avec satisfaction que dans un certain nombre de pays en développement, le processus de croissance économique a profité de l'accroissement récent des flux de capitaux privés internationaux,

Se félicitant des efforts que les pays en développement continuent de faire pour créer un environnement national plus favorable et soulignant qu'un nombre considérable de pays en développement, en particulier parmi les pays les moins avancés, notamment en Afrique, n'ont pas bénéficié des flux de capitaux susmentionnés,

Se déclarant préoccupée, dans ce contexte, par le déclin, en valeur réelle, observé ces trois dernières années du volume global de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement,

Se déclarant également préoccupée par le fait que de nombreux pays en développement, à mesure qu'ils libéralisaient leur réglementation des opérations économiques et financières avec l'étranger, sont devenus plus vulnérables aux fluctuations soudaines des flux de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux,

Notant qu'il faut promouvoir la création d'un environnement propre à assurer la stabilité des flux internationaux de capitaux privés et à prévenir l'effet déstabilisateur que produisent les variations soudaines des flux de capitaux privés en vue notamment de stimuler le développement, en particulier dans les pays en développement,

Consciente du rôle du Fonds monétaire international dans la promotion d'un environnement financier international stable et propice à la croissance économique, et tenant compte du renforcement des relations de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds,

1. Souligne que l'intégration financière mondiale lance des défis nouveaux et offre des chances nouvelles à la communauté internationale et qu'elle doit être un thème très important du dialogue entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

2. Souligne qu'il faut encourager les flux de capitaux privés, surtout de capitaux à long terme, vers tous les pays, en particulier vers les pays en développement, tout en réduisant le risque d'instabilité;

3. Considère que, étant donné la mondialisation de l'économie, l'adoption, par chaque pays, de saines politiques budgétaires et monétaires est un des facteurs essentiels pour prévenir les crises liées aux flux de capitaux;

4. Souligne la nécessité d'étudier les moyens d'élargir et de renforcer la coopération et, s'il y a lieu, la coordination des politiques macro-économiques entre les pays intéressés, les autorités et les institutions monétaires et financières en vue de renforcer les dispositifs de consultation préventive entre ces organismes, de manière à promouvoir la création d'un environnement financier international stable, propice à la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, en tenant compte des besoins des pays en développement ainsi que des situations susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur le système financier international;

5. Réaffirme qu'il faut élargir et renforcer la participation des

/...

pays en développement au processus de prise de décisions économiques sur le plan international;

6. Se félicite des mesures prises par le Fonds monétaire international et estime qu'il importe de renforcer le rôle central de surveillance qu'il doit exercer de façon symétrique dans tous les pays, conformément aux dispositions du paragraphe 4 du communiqué du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds, en date du 26 avril 1995, en ce qui concerne les facteurs potentiels de déstabilisation des marchés financiers internationaux, en vue d'accroître la transparence et la prévisibilité des activités desdits marchés et de promouvoir la croissance économique, cette surveillance supposant, entre autres éléments, la communication au Fonds, régulièrement et en temps utile, de données économiques et financières;

7. Réaffirme qu'il convient d'accroître la transparence et le caractère ouvert des travaux du Fonds monétaire international et notamment d'accroître la participation des pays en développement auxdits travaux, ce qui suppose, entre autres choses, que tous les membres du Fonds lui communiquent régulièrement et en temps utile des données économiques et financières;

8. Prie le Secrétaire général de lui présenter à cinquante et unième session, en coopération avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un rapport sur l'application de la présente résolution.

96^e séance plénière
20 décembre 1995